



# Coupe AWBB - saison 2023/2024.

## SENIORS VÉTÉRANS DAMES

### *Formulaire d'inscription* (à remplir en **LETTRES MAJUSCULES**)

|                 |  |                  |  |
|-----------------|--|------------------|--|
| <i>Club</i>     |  | <i>Matricule</i> |  |
| <i>Province</i> |  |                  |  |

Le/les club/s Engage/nt une équipe en Coupe AWBB vétérans dames et adhère/nt au règlement en vigueur.

|          |       | PARTICIPATIONS(*) |     |  |
|----------|-------|-------------------|-----|--|
| VÉTÉRANS | DAMES | OUI               | NON |  |

(\*) Biffer les mentions inutiles

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### Responsables Coupe AWBB "Vétérans"

| <u>1 (1er club ou unique club)</u>   | <u>2 (2ème club (éventuel))</u>      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| CLUB : ..... Matr : .....            | CLUB : ..... Matr : .....            |
| NOM : .....                          | NOM : .....                          |
| Prénom : .....                       | Prénom : .....                       |
| Rue : ..... N° .....                 | Rue : ..... N° .....                 |
| Code Postal : ..... Localité : ..... | Code Postal : ..... Localité : ..... |
| Téléphone : ..... Fax : .....        | Téléphone : ..... Fax : .....        |
| Adresse E-mail : .....               | Adresse E-mail : .....               |

### **3 (3ème club (éventuel))**

**CLUB : .....** **Matr : .....**

**NOM : .....**

**Prénom : .....**

**Rue : .....** **N° .....**

**Code Postal : .....** **Localité : .....**

**Téléphone : .....** **Fax : .....**

**Adresse E-mail : .....**

## **ATTENTION:**

**Formulaire à envoyer :**

**par mail**

**à [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be)**

**et ce pour le 5 NOVEMBRE 2023 AU PLUS TARD.**

# **RÈGLEMENT DE LA COUPE AWBB 2023-2024 SENIORS VÉTÉRANES.**

1. Cette coupe est réservée aux clubs affiliés à l'AWBB, évoluant dans n'importe quelle catégorie régionale et provinciale. Il faut être âgé de minimum 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour être éligible.

L'équipe peut être composée de joueurs provenant de maximum 3 clubs différents de l'AWBB.

Les joueurs peuvent être impliqués dans le championnat/la coupe régionale/provinciale. Les joueuses ayant été inscrits sur une feuille de match de TDW1 (championnat et/ou coupe) ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.

Pour s'inscrire, il faut l'accord écrit du/des secrétaire(s) de club(s) concerné(s).

C'est le club dont le matricule de l'AWBB est le plus ancien qui sera repris à titre principal et qui devra inscrire l'équipe dans Big Captain. C'est également ce qui détermine la couleur des équipements et l'endroit où se jouera le match à domicile.

Sur demande expresse auprès du Président du Département Coupe AWBB (dans les 10 jours ouvrables), un contrôle sera effectué par rapport aux feuilles de matchs des compétitions Basket Belgium.

2. Les inscriptions sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Ce formulaire dûment complété est à envoyer par courriel (en word) à [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be) pour le **5 NOVEMBRE 2023 au plus tard.**

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement seront également disponibles sur le site internet de l'AWBB. L'inscription d'une équipe entraîne l'acceptation du présent règlement.

3. Il n'y a pas de handicap pour ces matchs.

4. La Coupe seniors vétérans se déroulera suivant les règlements de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.

5. Pour cette première édition, 8 équipes seront acceptées. Les ¼ de finale se joueront le we du 3 décembre 2023 dans une salle à définir au préalable. Un tirage au sort effectué par le bureau du Département coupe AWBB déterminera le programme des matchs à jouer.

Le secrétaire du club « visité » a l'obligation d'informer le club visiteur/le département coupe AWBB de la date, de l'heure et du lieu où se déroulera la rencontre.

6. Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée. Les moins de 16 ans ne payent pas de droit d'entrée.

Il n'y a jamais de match nul, il y a lieu de jouer autant de prolongations que nécessaire afin d'obtenir un vainqueur.

7. Les demi-finales se jouent sur terrain neutre désigné par le Département Coupes. Pour la saison 2023-2024, les sites retenus sont BCJS Estaimpuis et Rebond Ottignies.

8. Les dates prévues pour les matchs sont fixées par le Département Coupes.

Dans la mesure du possible, les dates choisies ne coïncideront pas avec une journée normale de championnat.

Dans tous les cas, la Coupe reste prioritaire durant l'entière du WE concerné sur le championnat (Régional, Provincial) et sur la coupe provinciale.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. Pour les ¼ de finales, les matchs doivent se jouer AU PLUS TARD à la date prévue.

La programmation des matchs se fait par mail chez [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be) AU PLUS TARD 3 semaines avant le we prévu pour le match.

En cas de non programmation du match dans les délais ou de désaccord entre les adversaires, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le Département Coupes.

Pour rappel, les seuls interlocuteurs reconnus officiellement par le Département Coupes sont ceux repris au PA 78 (président, secrétaire ou les 2 membres signataires de chaque club concerné) ainsi que ceux repris comme responsables sur le bulletin d'inscription à la Coupe AWBB Messieurs.

L'interlocuteur pour l'AWBB est le Président du Département coupes ainsi que le responsable de la

programmation des matchs et peuvent être contactés par mail, [s.faraone@awbb.be](mailto:s.faraone@awbb.be) (GSM : 0492/972848) et [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be) (GSM : 0492/972808).

Les demi-finales (sur terrain neutre) et finales se dérouleront sur un WE

9. Pour les demi-finales et finales, les clubs concernés ont l'obligation de fournir au responsable du Département « coupes » les noms, prénoms, date de naissance, le poste et la taille des joueurs (plus photo pour les finales) au plus tard 4 semaines avant l'organisation. Le non-respect de cette disposition entraînera une amende de 100,00€.

L'article PC 60 n'est pas d'application pour les demi-finales et finales.

10. En cas de forfait, les articles PC 73, 74, 75, et 76 du R.O.I. de l'AWBB, seront appliqués. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.500€ sera appliquée en cas de forfait en finale. Ces amendes seront réparties entre les clubs concernés, au prorata du nombre de joueurs par club.

11. Le responsable de la vérification des feuilles de matchs est :

**Monsieur Bernard SCHERPEREEL – Avenue d'Audenarde, 170 – 7540 Kain - 0492/972808.**

12. Toutes les informations concernant la coupe se trouveront sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes » et/ou seront officialisées dans la newsletter du vendredi.

13. Le présent règlement peut en cours de saison faire l'objet d'addendum consultables sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes » et/ou seront officialisés dans la newsletter du vendredi.

14. Le Département Coupes est compétent pour régler les différends éventuels relatifs au présent règlement.

15. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le Conseil d'Administration de l'AWBB.

Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions administratives du Département Coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au Président du Département Coupes AWBB.

Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions des Départements).

Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

## 16. Calendrier :

### 1/4 de finale

- WE du 03/12/23

### 1/2 Finale

- WE du 28/01/24

### Finale :

- WE du 17/03/24

